

1 - Point de situation au 8 avril 2019 – bilan de la saison de chauffe 2018/2019

Pendant la saison de chauffe 2018-2019 (du 1er octobre 2018 au 31 mars 2019), 97 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone ont été signalés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Au cours de ces 97 épisodes, 386 personnes ont été exposées et 182 transportées aux urgences hospitalières. Six décès ont été recensés. Ce nombre d'épisodes est du même ordre de grandeur que ceux des deux saisons de chauffe précédentes (107 épisodes en 2017/2018 et 89 en 2016/2017).

La semaine 44 (du 29 octobre au 4 novembre 2018) a enregistré le plus d'épisodes (Figure 1), ceci en lien avec une baisse importante des températures, des chutes de neige entraînant des coupures d'électricité et une mauvaise utilisation de groupes électrogènes (installés dans une cave, un sous-sol ou à proximité d'une fenêtre).

La répartition des épisodes en fonction de leur lieu de survenue (habitat, établissement recevant du public, travail, autre) montre toujours une large prédominance d'épisodes domestiques d'origine accidentelle avec 82 % de l'ensemble des épisodes déclarés (tableau 1).

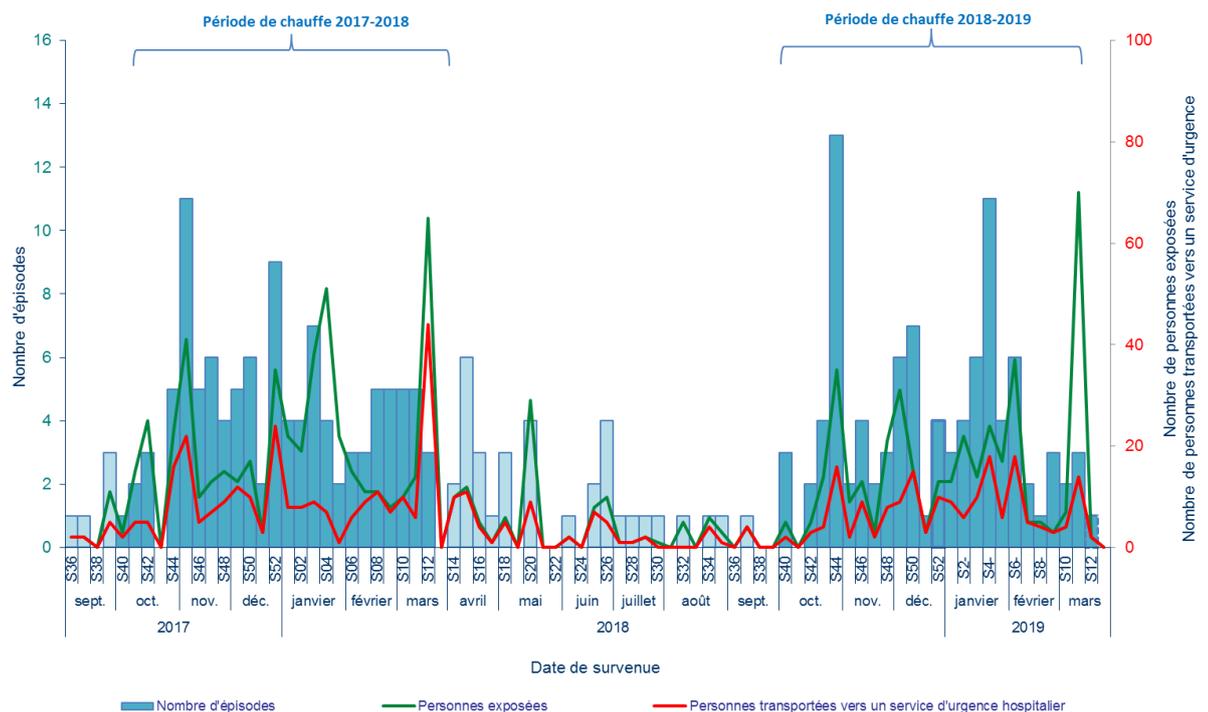
Le taux de déclaration (nombre d'épisodes pour 100 000 habitants) est hétérogène d'un département à l'autre. Pour la saison 2018/2019, les départements de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Ain et de la Savoie ressortent avec les taux de déclaration les plus élevés (tableau 2). Il peut également varier dans un même département en fonction de la saison de chauffe. Il faut rappeler cependant que l'exhaustivité des signalements peut être variable selon les départements.

Même si la saison de chauffe est la plus propice aux intoxications au monoxyde de carbone, celles-ci sont susceptibles de se produire tout au long de l'année, justifiant une surveillance continue. Il est donc rappelé la nécessité de continuer à signaler sans délai toute intoxication au CO suspectée ou avérée.

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs de la surveillance pour leur mobilisation. Les intoxications au monoxyde de carbone reste la première cause de mortalité par toxique en France. Les données recueillies dans le cadre de cette surveillance sont essentielles pour la gestion du risque (mesures de contrôle pour éviter les récidives) et à la surveillance épidémiologique visant à guider les actions de santé publique.

| Figure 1 |

Répartition hebdomadaire depuis le 1er septembre 2017 (2017-S36) du nombre d'épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone, du nombre de personnes exposées et de personnes transportées vers un service d'urgence en Auvergne-Rhône-Alpes - Siroco®, Santé publique France



| Tableau 1 |

Répartition par type de lieu des épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone du 1^{er} octobre au 31 mars pour les trois dernières périodes de chauffe en Auvergne-Rhône-Alpes - Siroco®, Santé publique France

Lieu d'intoxication	Nombre d'épisodes 2018/2019	Nombre d'épisodes 2017/2018	Nombre d'épisodes 2016/2017
Habitat individuel	80	86	76
Etablissement recevant du public	3	7	5
Milieu professionnel	13	11	6
Autre	1	2	1
Inconnu	0	1	1
Total	97	107	89

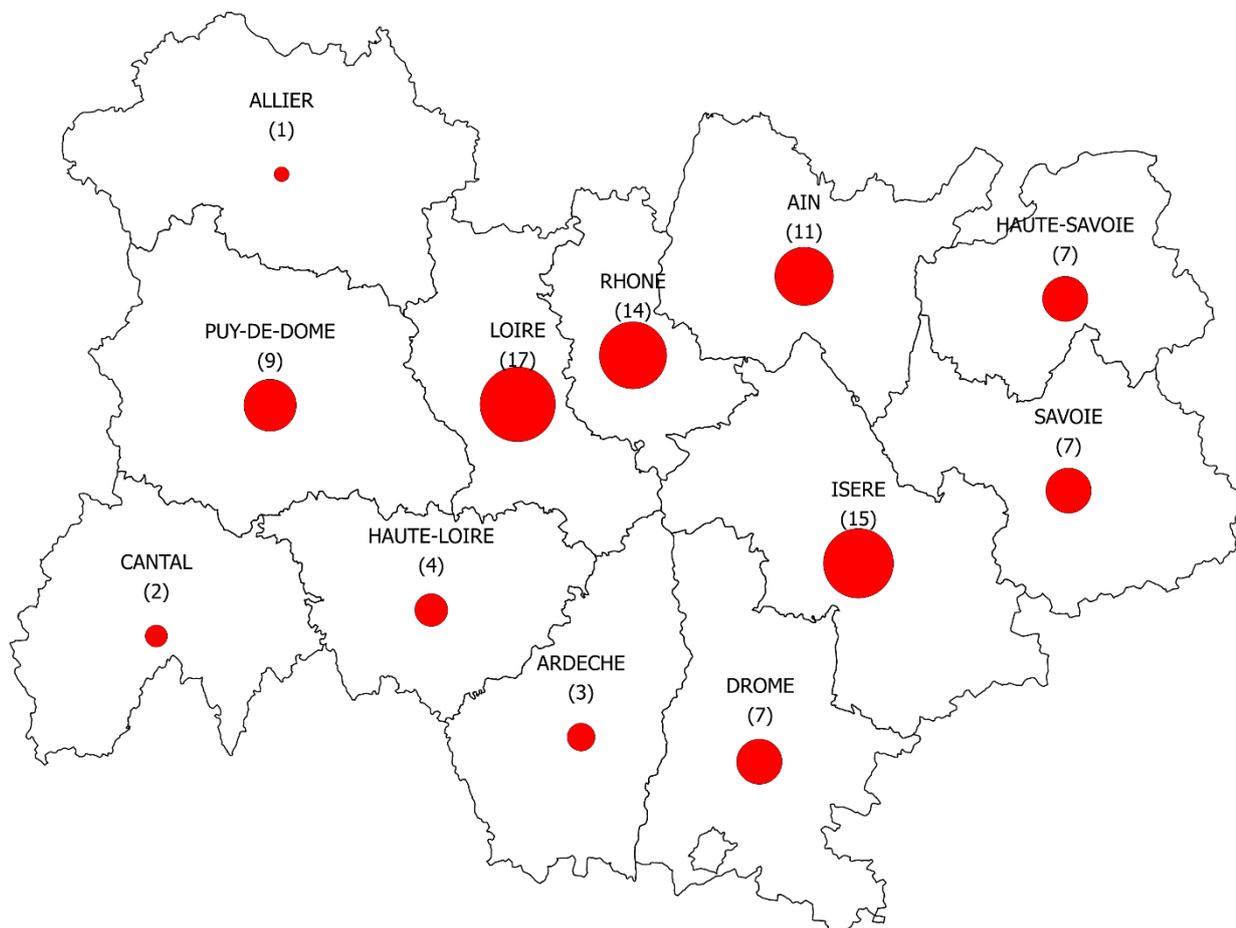
| Tableau 2 |

Répartition par département du nombre d'épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone et du taux de déclaration pour 100 000 habitants pour les deux dernières périodes de chauffe (du 1^{er} octobre au 31 mars) en Auvergne-Rhône-Alpes - Siroco®, Santé publique France

Dép.	Nombre d'épisodes 2018/2019	Taux 2018/2019	Nombre d'épisodes 2017/2018	Taux 2017/2018
01	11	1,7	14	2,2
03	1	0,3	6	1,8
07	3	0,9	8	2,4
15	2	1,4	4	2,8
26	7	1,4	5	1,0
38	15	1,2	12	0,9
42	17	2,2	15	2,0
43	4	1,8	5	2,2
63	9	1,4	4	0,6
69	14	0,7	16	0,9
73	7	1,6	11	2,5
74	7	0,8	7	0,9
Total	97	1,2	107	1,3

| Carte 1 |

Répartition par département des épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone pour la période de chauffe 2018-2019 (du 1^{er} octobre 2018 au 31 mars 2019) en Auvergne-Rhône-Alpes - Siroco®, Santé publique France



2 – Signalement

Toute personne (pompiers, services d'urgence, particulier...) ayant connaissance d'une intoxication au CO suspectée ou avérée doit la signaler dans les meilleurs délais à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes :

- par mail à ars69-alerte@ars.sante.fr
- ou par fax au 04 72 34 41 27

à l'aide d'un [formulaire téléchargeable de déclaration des intoxications au CO](#)

3 – Recommandations

Comme l'impose la réglementation :

- Avant l'hiver, faire impérativement entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;

Mais aussi :

- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ce dernier doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion (poêle à pétrole, ...) : au bout de quelques heures, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du CO ;
- Aérer quotidiennement l'habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par temps froid.

Au niveau collectif

Les organisateurs de rassemblements (manifestations culturelles ou religieuses, réunions de famille par exemple) doivent être tout particulièrement attentifs. Les épisodes d'intoxication en lien avec l'utilisation de panneaux-radiants à combustible gazeux sont fréquents et concernent chaque année plusieurs centaines de personnes en France.

4 – Méthodologie

Depuis 2005, l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) devenu Santé publique France (SpF) en 2016 coordonne le dispositif national de surveillance des intoxications au CO. Ce dernier repose sur une organisation régionale du recueil des signalements et sur la réalisation d'enquêtes médico-environnementales pour :

- le signalement des intoxications au CO : pompiers, services d'urgence des hôpitaux, service de médecine hyperbare de Lyon, SAMU/SMUR...
- la réalisation des enquêtes médicales : DTV de Grenoble
- la réalisation des enquêtes environnementales : services environnement-santé des délégations départementales de l'ARS et services communaux d'hygiène et de santé des communes concernées.

Les données ainsi recueillies servent à la fois à la gestion du risque (mesures de contrôle pour éviter les récurrences) et à la surveillance épidémiologique visant à guider les actions de santé publique et à évaluer l'impact dans le temps et l'espace. Elles permettent également de conforter la communication avec des données quantifiées.

Le dispositif de surveillance des intoxications au CO s'intéresse aux intoxications accidentelles survenues dans l'habitat, dans un établissement recevant du public (ERP), sur le lieu de travail ou dans un véhicule en mouvement ainsi qu'aux intoxications volontaires (tentatives de suicide). Les intoxications consécutives à un incendie sont exclues car les incendies relèvent d'une stratégie de prévention spécifique.

Ce point épidémiologique présente un bilan non consolidé de la surveillance des intoxications au monoxyde de carbone pendant la saison de chauffe 2018/2019 (du 1er octobre au 31 mars). Un bilan plus complet sera prochainement réalisé sur l'ensemble de l'année 2018.

5 – Pour en savoir plus

- Site de [Santé publique France](#) (SpF)
- Site de [l'Agence Régionale de Santé](#) (ARS)
- Site du [Ministère de la Santé](#)
- [Prévention](#)

Le CO

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore, incolore et non irritant, produit par la combustion incomplète de matière carbonée, le plus souvent lors d'un manque d'aération associé au dysfonctionnement d'un appareil de chauffage, de production d'eau chaude ou à l'utilisation inadaptée de moteurs thermiques.

L'inhalation et le passage dans le sang du CO bloquent le transport d'oxygène vers les tissus.

Remerciements :

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs du dispositif de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone

Directeur de la publication :

François Bourdillon
Santé Publique France

Comité de rédaction :

L'équipe de la Cire Auvergne-Rhône-Alpes

Responsable :

Christine SAURA

Equipe :

Baptiste ANDRIVOT

Elise BROTTE

Delphine CASAMATTA

Sylvette FERRY

Erica FOUGERE

Philippe PEPIN

Guillaume SPACCAFERRI

Garance TERPANT

Alexandra THABUIS

Emmanuelle VAISSIERE

Jean-Marc YVON

Diffusion :

Cire Auvergne-Rhône-Alpes

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

241, rue Garibaldi

CS 93383

69 418 LYON Cedex 03

Tel : 04 72 34 31 15

Fax : 04 72 34 41 55

Mail :

cire-ara@santepubliquefrance.fr

Retrouvez nous sur :
santepubliquefrance.fr

Twitter :
[@sante-prevention](https://twitter.com/sante-prevention)